



REGLEMENT TOUR OR PSR

Participation / Restriction au Tour Or :

Toutes les paires cavaliers-poneys ayant obtenu **4 classements durant l'année en cours**, en **P100 /B100/R100/B100 style** ou plus haut pour la **catégorie C** et **P110/R110/J110** pour la **catégorie D** doivent starter avec **un handicap** dans ces épreuves.

Lors des inscriptions aux concours, le cavalier devra mentionner **le handicap dans les remarques** (exemple : Cat C avec handicap). **Il n'y aura pas de classement séparé pour les cavaliers avec handicap.**

Il n'y a pas de restriction pour les poneys A-B.

Les paires ayant **4 classements P115/ R115/J115** sont exclues de ces épreuves mais peuvent starter en tout temps dans les épreuves Tour Master-Espoir.

Type d'Épreuve :

L'Épreuve Tour Or est une **épreuve officielle**. Elle sera disputée au **barème A en 2 phases** avec **temps différé** (chronomètre sur la 2^{ème} phase uniquement, à partir de l'obstacle numéro 5, 6 ou 7). Le parcours comprend entre 10 à 13 obstacles. Le tracé doit être plus technique que le Tour Argent.

Il n'y a pas de temps limite à la première phase pour les poneys C & D (90-110cm).

Hauteur/Largeur :

Chaque hauteur et largeur devra être adaptée selon **la catégorie du poney :**

Catégorie	Hauteur	Largeur
Cat. A	60 cm	90 cm
Cat. B	70 cm	100 cm
Cat. C	90 cm	110cm
Cat. C avec handicap	100 cm	115 cm
Cat. D	100 cm	120 cm
Cat. D avec handicap	110 cm	125 cm